

Polémique autour de la télévision hertzienne numérique

Une étude d'Écran Total incite le gouvernement à ne pas « faire fausse route » dans le dossier du numérique hertzien, en abordant de front les questions de l'architecture du réseau ainsi que la portabilité et la mobilité

LES ÉCHECS successifs du plan câble, des satellites TDF1 et TDF2 ou de la norme D2 MAC n'ont-ils pas aidé les pouvoirs publics à tirer quelque leçon ? Dans une volumineuse étude, Écran Total, qui est également éditeur d'un magazine professionnel du même nom, incite le gouvernement à « ne pas faire fausse route » dans le dossier de la télévision numérique terrestre. Alors que ce système – qui permet de capter une trentaine de chaînes hertziennes supplémentaires sans changer d'antenne et sans s'équiper d'une parabole – a déjà été lancé avec succès en Grande-Bretagne avec On Digital, la France n'a pas encore pris de décision. Ce n'est pas faute d'avoir commandé une panoplie de rapports sur cette question à de nombreux experts. Le dernier en date, signé par Jean-Pierre Cottet et Gérard Eymery, remis à Catherine Trautmann, ministre de la culture, en avril, « reste très im-

précis, du moins dans sa version officielle, sur les scénarios possibles et sur les données financières et économiques ».

« Malgré la prudence et les précautions prises par les pouvoirs publics (...), il est à craindre que notre pays n'aborde le problème à l'envers », souligne l'étude, en demandant que tous les scénarios soient analysés. « La technique ne doit pas servir d'alibi », affirme Écran Total qui juge « inquiétante » la promesse du gouvernement d'élaborer un projet de loi sur la télévision numérique de terre avant la fin de l'année.

« Les acteurs concernés avancent masqués. » Ceux qui sont favorables à ce système, comme Télédiffusion de France (TDF), qui veut assurer la pérennité de son activité de transmission de télévision par le réseau hertzien (que ce soit en analogique ou numérique), et les fabricants de téléviseurs pour qui la disparition de la

transmission analogique accélérerait le renouvellement du parc des 34 millions de postes français. Les autres acteurs, « comme les chaînes hertziennes et les opérateurs de satellite ou de câble, sont a priori hostiles au lancement d'une technologie qui risque d'ouvrir la partie à de nouveaux concurrents ». Au total, le gouvernement n'est donc « pas pressé de lancer un processus au terme duquel il devra prendre des décisions qui ne pourront que fâcher une partie des acteurs ». Mais si rien n'est fait, la France serait isolée, ses fabricants de téléviseurs défavorisés, « le coût de diffusion des chaînes resterait le plus élevé du monde et notre spectre hertzien continuerait à être gaspillé ».

POINTS POSITIFS

Écran Total souligne certains points positifs : la France n'est pas en retard vers le « tout-numérique », comme le démontrent

l'importance du nombre d'abonnés (2 millions mi-1999) à Canal-Satellite et TPS, les bouquets de programmes diffusés en numérique par satellite et la volonté des câblo-opérateurs d'abandonner à terme l'analogique. A priori, le lancement du numérique de terre paraît « souhaitable ». Toutes les solutions proposées jusqu'à présent permettent de recevoir davantage de programmes, sans changer sa bonne vieille antenne râteau, en construisant un réseau homothétique à celui qui existe, sans pour autant changer les pylônes.

Écran Total déplore que les avantages de cette technologie, la portabilité (pas d'antenne où que l'on soit dans un immeuble) et la mobilité des récepteurs (possibilité de capter des programmes dans un véhicule en mouvement), aient été tout simplement ignorés. Ce sont pourtant les recettes qui ont fait le succès de la FM en

radio. L'étude propose donc de tester ces applications « au plus vite ». L'autre avantage du numérique terrestre est de proposer « la solution la plus adaptée à la télévision locale ».

L'étude met en cause les postulats jusqu'alors établis en demandant si le futur réseau doit avoir la même architecture que notre actuel réseau hertzien. « Faut-il six réseaux numériques qui couvrent quasiment toute la population [pour proposer 24 nouvelles chaînes] ? ». Cette hypothèse est juste pour « élargir le marché de la télévision à péage » mais trop importante « pour augmenter le service universel gratuit ».

Écran Total affirme que « le numérique terrestre est une opportunité pour remettre à plat le système audiovisuel français ». A condition de ne pas oblitérer des questions de fond comme l'évolution du paysage audiovisuel français face à l'internationalisation de la concurrence, le rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel pour veiller à attribuer les nouveaux réseaux à des chaînes françaises, la place accordée à de nouveaux entrants indépendants, la protection de la production audiovisuelle nationale, etc. Sans oublier non plus que la redevance audiovisuelle est justifiée aujourd'hui non seulement par le financement des chaînes publiques, mais aussi par l'existence d'un service universel gratuit – dont font partie TF1 et M6 –, qui doit en principe être accessible à tous les Français. Une quadrature du cercle qui explique à elle seule l'immobilisme du ministère de la culture.

■ **Rupert Murdoch a débauché Stephen Grabiner**, le patron de OnDigital, son concurrent sur le marché britannique de la télévision numérique, selon la presse britannique mercredi 14 juillet. M. Grabiner va désormais diriger eVentures, la nouvelle société multimédia de News Corp et SoftBank.

■ **TF1 a respecté en 1998 ses obligations** en matière de quotas de diffusion et ses obligations de production, selon le bilan annuel dressé mardi 13 juillet par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Pour ce qui est de « la déontologie et de l'honnêteté de l'information », le CSA note que les remarques faites à la chaîne « ont été suivies de réunions de concertation avec les responsables » de TF1.

■ **Europe 1 communication (Groupe Lagardère) a pris le contrôle de Médecine Plus**, un chaîne de télévision professionnelle, par le biais de sa filiale Comdev Images, a annoncé le groupe mardi 13 juillet.

■ **PUBLICITÉ** : Adshel, filiale de More Group et Clear Channel, a obtenu pour 12 ans la concession du mobilier urbain de l'agglomération de Montpellier.

■ **PRESSE** : Serge Dassault pourrait entrer dans le capital du *Figaro*, de façon très minoritaire, selon *La Lettre de l'Expansion* du 12 juillet, dans le cadre de l'arrivée de différents investisseurs, parmi lesquels sont cités Jean-Charles Naouri et Henry Racamier.

Vers une normalisation des relations entre le cinéma et la télévision

C'EST l'armistice entre les deux frères ennemis du cinéma français. Après des mois de schisme, le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) et le Bureau de liaison des organisations du cinéma (BLOC) ont annoncé mardi 13 juillet qu'ils mettaient fin à leurs querelles et déclaraient de définir une politique commune sur les relations du cinéma et de la télévision à péage.

Longtemps rivales sur le dossier de la chronologie des médias (ordre d'exploitation d'un film : en salle, en vidéo et en télévision), les organisations avaient conclu des accords séparés, le BLIC avec le bouquet par satellite TPS, et le BLOC avec Canal+, opérateur de Canal-Satellite.

Le BLIC et le BLOC « ont rapproché leurs

points de vue afin de proposer des normes pouvant s'appliquer à tous les opérateurs ».

Trois revendications communes ont été évoquées. Ils souhaitent parvenir, pour les opérateurs de télévision à péage, à « un niveau homogène d'engagement d'investissement » dans les cinémas français et européens. Ils entendent élaborer « une clause identique d'engagement de diversité dans le préachat de films » et « la définition des conditions d'accès aux films et les durées d'exclusivité ». L'homogénéisation de la participation financière accordée par les chaînes aux différents exploitants de salles n'est pas évoquée.

Près d'un an et demi après la naissance du BLOC, les deux organisations, qui ne rassemblent ni l'une ni l'autre la totalité des mé-

tiers du cinéma, ont finalement établi un calendrier de rencontres « afin de poursuivre ensemble leurs actions en faveur du cinéma ». L'objectif est de signer les accords manquants (le BLIC avec Canal+ et le BLOC avec TPS) si possible avant la rentrée.

Ce revirement s'explique pour partie par les récents accords conclus entre Canal+ et TPS non pas dans le cinéma, mais dans le football. Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a eu beau jeu de leur demander des efforts plus importants dans le cinéma, vu l'importance des sommes qu'ils ont engagées dans les retransmissions sportives.

N. V.

Nicole Vulser